

## **VERBATIM DE LA RÉUNION PUBLIQUE**

**Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte**

***Réunion organisée et animée par la Commission particulière du débat public***

—

**18 novembre 2011**

**Bandraboua**

### **MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC**

- Anziza MOUSTOIFA, Présidente de séance et Présidente de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte
- Mohamed MOINDJIÉ, membre de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte
- Nadira MALECK-BERTRAND, membre de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte
- Franck MADJID, membre de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte
- Jean VAN OOST, membre de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte (Absent)
- Zoubair ben Jacques ALONZO, membre de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte(Absent)
- Martial HENRY, membre de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte (Absent)

### **MAITRISE D'OUVRAGE, DGAC (Direction générale de l'aviation civile) :**

- Yves DEBOUVERIE, représentant de la DGAC
- Pierre PINSON, délégué territorial de la DGAC à Mayotte
- Christian MARTY, directeur national de la sécurité de la DGAC
- Jérôme ROSSI, chargé du dossier du projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte (absent)

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

*La séance est ouverte à 16 h 35 sous la présidence d'Anziza MOUSTOIFA, Présidente de la Commission particulière du débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte.*

**Anziza MOUSTOIFA, Présidente de séance et membre de la Commission Particulière du Débat Public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte :** *Intervention non enregistrée : accueil du public et du maire de Bandraboua.*

**Soumaila DAOUDOU, premier adjoint au maire de Bandraboua :** Bonjour, je suis DAOUDOU Soumaila, le premier adjoint au maire de la commune de Bandraboua. Au nom de la commune et de sa population, nous vous remercions infiniment de votre présence. Ce débat était attendu et, à cause de la perturbation qui a duré 44 jours, il a fait l'objet d'un petit retard. Mais cela ne change rien : l'essentiel est que vous soyez là. Vous nous excuserez pour le peu de monde : nous nous attendions à ce qu'il y ait beaucoup de personnes, mais c'est dû au manque d'informations. Ici, à Mayotte, les jeunes et les femmes n'écoutent pas la radio. La prochaine fois, profitez du passage des séries à la télé pour diffuser l'information. Mais ceux qui écoutent la radio ont bien entendu que le débat public aurait lieu aujourd'hui à Bandraboua, mais la majorité, surtout la jeunesse, n'est pas là et c'est vraiment dommage. Je ne sais pas où ils sont partis.

Je vous présente les excuses de monsieur le Maire, il est très occupé actuellement. Il y a une réunion, c'est pour cela qu'il m'a envoyé pour vous tenir compagnie jusqu'à la fin de la mission. Merci.

**Anziza MOUSTOIFA :** Merci Monsieur Soumaila. Je vais maintenant vous présenter les personnes présentes à cette tribune : il y a M. Franck MADJID. Les autres membres sont dans la salle : M. MOINDJIÉ, Mme Nadira MALECK et c'est tout pour aujourd'hui. À l'autre table, ce sont les représentants de la Direction Générale de l'Aviation Civile. Ils représentent le maître d'ouvrage. Je les laisse se présenter.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE, représentant de la DGAC au débat public :** *Salam Aleikum.* Bonsoir à tous. Je m'appelle Yves DEBOUVERIE, je viens de Paris pour représenter la Direction générale de l'aviation civile à ce débat public sur la piste de Mayotte. À ma gauche, Christian MARTY qui est le directeur de la sécurité de l'aviation civile pour l'Océan indien et qui est basé à la réunion. À sa gauche, Pierre PINSON, qui est le délégué de l'aviation civile à Mayotte.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Nous allons vous annoncer le programme de la réunion de cette après-midi. Elle va se dérouler en deux temps. Tout d'abord, les présentations du débat public et

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

du projet qui dureront au maximum 40 minutes. Puis, nous vous laisserons la parole pour poser vos questions et donner votre avis.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Pourquoi ce débat public sur la piste longue et à quoi sert-il ? Ce débat public est tout d'abord une obligation légale en raison de son montant élevé et de ses impacts sur l'environnement. Il est organisé par une Commission Particulière du Débat Public. Il dure jusqu'au 11 décembre. L'objectif du débat a un objectif : c'est d'informer le public et lui donner la parole sur le projet dans le but d'éclairer et de préparer la décision du maître d'ouvrage sur le projet.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Vos avis exprimés au cours du débat public seront intégrés dans le compte-rendu rédigé par notre Commission et transmis au maître d'ouvrage avant le mois de mars. Ces conclusions seront rendues publiques. Trois mois après, le maître d'ouvrage publiera sa décision sur les suites du projet. Il devra notamment préciser les mesures qu'il mettra en place pour répondre aux questionnements et avis du public. Vos avis ont donc de l'importance et c'est pour cela que nous organisons ce débat public.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Pour participer au débat, vous pouvez vous informer grâce à tous les documents qui vous ont été distribués et aux études complémentaires disponibles sur le site Internet.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Vous pouvez ensuite vous exprimer lors des réunions publiques, comme celle d'aujourd'hui, que nous organisons dans toute l'île. Vous pouvez aussi vous exprimer par écrit en remplissant les formulaires que nous avons remis au début de cette réunion, en envoyant vos questions ou avis à notre Commission et sur notre Site Internet. Pour remettre les formulaires ou vous aider à les remplir, faites appel à Faïza, notre assistante, qui se trouve dans la salle.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Quelles sont les règles de ces réunions publiques ? Ces réunions publiques suivent les grandes règles du débat bien sûr. Les deux premières règles sont la neutralité et l'indépendance : les membres de la Commission n'ont pas d'avis à donner sur le

projet. La troisième règle est l'équivalence : les réunions publiques sont ouvertes à tous, le temps de parole est limité à deux minutes pour que le plus grand nombre de personnes puisse s'exprimer.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** La quatrième règle est la transparence : les présentations sont entièrement traduites. Tous les propos sont enregistrés et retranscrits. Il faut donc attendre d'avoir le micro pour parler, sinon cela ne pourra être pris en compte. Il faut aussi vous présenter au début de votre intervention.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Enfin, la cinquième règle est l'argumentation : nous vous demandons de préciser vos avis. Ce sont vos arguments qui seront transmis au maître d'ouvrage et qui donneront du poids à votre intervention.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Quel est le calendrier de ce débat. Le débat public reprend aujourd'hui pour une durée de 4 semaines. Les prochaines réunions auront lieu demain samedi 19 à M'tsamoro à partir de 9 h sur la place de la mairie et à Acoua à partir de 16 H sur le parking de la mairie. Vous trouverez le calendrier du débat à la dernière page du journal qui vous a été distribué à l'entrée.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Pour obtenir d'autres informations ou des documents, n'hésitez pas à nous contacter et à nous laisser vos coordonnées. Notre numéro de téléphone et notre adresse email sont indiqués sur le journal du débat. Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant passer la parole au maître d'ouvrage pour présenter le projet. Merci de votre attention.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** Merci Madame la Présidente. L'État a accompagné depuis des dizaines d'années le développement du transport aérien à Mayotte en adaptant progressivement la piste de l'aéroport aux besoins. Aujourd'hui, le développement de la plateforme se poursuit, et une nouvelle étape est prévue avec la création d'une piste longue adaptée aux vols long-courriers.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** L'objectif du projet est de rendre possible l'élargissement de la desserte aérienne internationale de Mayotte qui est aujourd'hui limitée à des lignes régionales. Et l'objectif, c'est surtout de permettre la réalisation de vols directs de Mayotte vers la métropole.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** En effet, la forte croissance du trafic aérien que l'on a pu constater durant ces dernières années, rend possible au plan économique une ligne régulière entre Mayotte et Paris en vol direct, alors que les passagers doivent aujourd'hui passer par la Réunion, par Madagascar ou même par le Kenya.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** La piste actuelle de l'aéroport est trop limitée pour permettre aux vols directs vers Paris de décoller en toutes circonstances. La piste est courte, il y a les collines de Petite-Terre qui créent des contraintes pour les décollages vers le nord et il y a des habitations très proches de la piste qu'il faut protéger du souffle des réacteurs.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** L'atterrissage d'avions gros porteurs venant directement de métropole est possible la plupart du temps, mais pas tout le temps. Ainsi, il arrive qu'un avion venant directement de Paris ne puisse pas atterrir car, compte tenu des circonstances météorologiques du moment, la piste est trop courte.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** Comme vous le savez, une compagnie aérienne prévoit de réaliser des vols directs de Mayotte vers Paris. Le projet a du être reporté en raison de difficultés techniques qui ne sont pas encore résolues et qui doivent garantir la sécurité. Si des vols directs Mayotte-Paris devenaient possibles avec la piste actuelle, pourquoi prévoit une nouvelle piste plus longue ?

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** Et bien il faut une piste plus longue parce que les décollages directs vers Paris avec le plein de passagers ne seront pas possibles tous les jours. Dans certaines conditions météorologiques – parce que le vent vient du nord ou parce que la piste est

mouillée – l'avion devra réduire sa masse pour pouvoir décoller et ne pourra pas emporter tout le carburant nécessaire pour rejoindre directement Paris. Une escale intermédiaire sera nécessaire pour refaire le plein de carburant, ce qui entraînera un retard à l'arrivée à Paris. Cette situation pourrait se produire dans environ 15 % des cas, surtout entre janvier et mars.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** Par ailleurs une piste plus longue est également nécessaire pour permettre l'utilisation d'autres types d'avions moins performants pour réaliser des vols long-courriers au départ de Mayotte, ou à l'avenir pour pouvoir utiliser des avions de plus grosse capacité.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** Le projet de piste qui est proposé est celui d'une piste que nous appelons « convergente » d'une longueur de 2 600 m. L'avantage pour les avions, c'est de ne plus avoir d'obstacle, notamment la colline de Labattoir, dans l'axe de la piste. Et pour les habitants, c'est permettre d'éviter le survol à très basse altitude des habitations de Pamandzi. La longueur de 2 600 m paraît un bon compromis, car elle correspond aux besoins d'une large gamme d'avions long-courriers gros porteurs avec le plein de passagers.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** Deux scénarios sont présentés au débat public. Le scénario numéro 2, que vous avez sous les yeux, prévoit la construction d'une piste convergente de 2 600 m, qui rejoint l'extrémité sud de la piste actuelle.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** L'autre scénario, c'est le scénario numéro 1, il prévoit deux étapes. La première étape consiste à allonger la piste actuelle sur le lagon pour obtenir une longueur de piste de 2 310 m. C'est la longueur de piste nécessaire pour que le nouvel avion puisse décoller avec le plein de passagers, quelles que soient les conditions météorologiques. Et la deuxième étape ultérieurement, lorsque le besoin se fera sentir – par exemple dix ans après la première étape – c'est la piste convergente de 2 600 m qui serait construite à partir de l'extrémité sud de la piste allongée. Un avantage du scénario numéro 1 par rapport au scénario numéro 2, c'est que la piste convergente remonterait moins haut le long de la plage de Pamandzi, en face des habitations.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE** : Le projet soulève bien sûr des difficultés au plan de l'environnement. Conformément à la réglementation applicable, c'est l'étude d'impact qui devra évaluer de manière précise les impacts environnementaux et qui devra définir les mesures à prendre pour éviter, pour réduire ou pour compenser ces impacts. L'étude d'impact sera réalisée après le débat public lorsqu'un projet précis sera défini.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE** : À ce stade, il faut mentionner deux points particulièrement sensibles. Le premier, c'est que la construction de la piste se fera sur le lagon, qui se traduit notamment, selon le scénario choisi, par une destruction d'herbiers, par une modification de l'écoulement des eaux du lagon ou la détérioration d'une petite zone de mangrove.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE** : Le deuxième point sensible en matière d'environnement, c'est le prélèvement et le transport des matériaux de remblai. Le volume des matériaux de remblai sera très important. Ces matériaux pourraient être prélevés principalement sur les collines de Petite-Terre, collines de Four-à-Chaux et de Labattoir. Le transport des matériaux jusqu'à l'aéroport sera source de nuisances et naturellement il faudra s'efforcer de les maîtriser.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE** : La mise en service des vols directs Mayotte-métropole va se traduire par des gains importants pour les passagers en termes de temps de trajet puisqu'en gros le trajet durera 10 heures au lieu de 15 heures si on passe par la Réunion ou Madagascar. En termes de tarifs, le raccourcissement du trajet diminue les coûts du transport. Mais cette baisse des coûts pourrait être atténuée en grande partie par le prix très élevé du carburant à Mayotte.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE** : La mise en service de la piste longue aura pour effet d'améliorer la régularité des vols directs qui seront moins soumis aux aléas de la météorologie et donc permettra d'amplifier les avantages, en termes de temps de trajet et de tarif des vols directs, qui seront acquis avec les premiers vols directs.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

**Yves DEBOUVERIE** : À plus long terme, la piste longue rendra possible l'utilisation d'avions encore plus gros, donc avec des billets plus intéressants, et rendra possible l'ouverture à plus de concurrence.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE** : Voilà le projet qui est soumis au débat public. À l'issue du débat public, l'État devra décider de la suite qu'il compte donner au projet en prenant en considération les avis qui auront été émis au cours du débat.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE** : Si la décision est prise de poursuivre le projet, le calendrier pourrait être le suivant : poursuite des études en 2012 avec notamment l'étude d'impact de l'enquête publique ; poursuite des études de mise au point des travaux en 2013-2014 ; début des travaux en 2015. La durée des travaux, qui reste à préciser, serait de l'ordre de deux et trois ans.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE** : Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions et écouter vos avis.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA** : Je vous rappelle que vous avez deux minutes par intervention pour que tout le monde puisse s'exprimer. Nous établissons une liste des personnes qui souhaitent intervenir et nous vous donnons la parole dans l'ordre de cette liste.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA** : Je laisse la parole à M. Franck MADJID pour animer le débat de cette après-midi.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID, membre de la CPDP** : La parole est à vous, nous vous écoutons.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Boura ISSOUFI, habitant de M'tsangamouji** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente :* Il s'agit de M. ISSOUFI Boura qui disait à Madame la Présidente que deux minutes, c'est peu. Il demandait si ce qui nous concernait ici, c'était tout simplement la piste longue ou autre chose. On lui a répondu que le débat portait sur la piste longue. Alors il dit qu'on ne peut pas faire d'omelettes sans casser des œufs. Pour pouvoir construire, il faut d'abord détruire. Certains disent que pour faire cette piste longue, on détruira la mangrove. Lui, il retient qu'on ne peut pas construire si on ne détruit pas. Tous les Mahorais, les anciens compris, ont un but commun, celui de faire briller Mayotte pour nous et pour les générations montantes. Il dit que quelqu'un disait à la radio que si jamais le projet était lancé, cela détruirait le lagon. Mais lui, comme tous les Mahorais de Mayotte, soutient le fait qu'il faut construire cette piste longue pour Mayotte et pour les habitants de Mayotte.

**Moindjié MOHAMADI, habitant de Bandraboua :** *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente :* Il s'agit de M. Moindjié qui posait d'abord une question sur la piste longue. Il dit qu'au vu de ce que l'on nous a montré, il constate qu'il s'agit de deux pistes : l'existant et le convergent. Sa question est de savoir : compte tenu du fait que certains disent que si l'on construit la piste à cet endroit, on risque de détruire, est-ce qu'on ne peut pas aller le faire ailleurs ? Sa deuxième question, si on fait une piste longue, on doit aussi faire une aérogare digne de ce nom. Il demande s'il s'agit d'une aérogare en planche ou d'une aérogare sérieuse qui donnerait une très belle image de l'île.

**Yves DEBOUVERIE :** Est-il possible de construire une piste longue ailleurs, c'est-à-dire en dehors du site actuel de Pamandzi ? Nous parlons d'une piste longue à Mayotte depuis de nombreuses années et donc il y a de nombreuses années que les possibilités de construire ailleurs ont été étudiées, notamment en Grande-Terre. Je rappelle que pour construire un aéroport et notamment un aéroport pour des vols long-courriers, il faut un terrain très plat et une grande étendue de terrain plat dégagée de toute colline ou de montagne. Compte-tenu du relief montagneux de Mayotte, ce n'est pas facile à trouver et on ne le trouve généralement qu'au bord de la mer en empiétant sur la mer.

En Grande-Terre, nous avons étudié plusieurs sites qui paraissent peut-être envisageables. Il y avait notamment un site à Combani parce qu'il y a une plaine assez large qui permettrait de construire une piste importante. Mais nous nous sommes rapidement aperçus qu'il y avait beaucoup de travaux à faire pour construire une piste. Il aurait fallu raser toute une partie du village actuel de Combani et ce n'était pas simple au plan environnemental puisque cela détruisait beaucoup de terres agricoles. Un autre site a été étudié en Grande-Terre, à Majicavo-Lamir sur la côte, donc en construisant également sur le lagon. C'était techniquement faisable. Il y avait également beaucoup de problèmes d'environnement, ne serait-ce que parce que nous construisions sur le lagon. L'analyse qui a été faite est que cela empêcherait le développement de l'urbanisation de Mamoudzou à terme. Donc ces deux sites en Grande-Terre n'ont pas été retenus.

En Petite-Terre, le site des Badamiers a été étudié mais n'a pas non plus été retenu parce qu'il posait des problèmes environnementaux. Un autre argument est que si nous construisons un aéroport ailleurs que sur le site actuel, il faut tout reconstruire, toutes les installations, y compris une aérogare et un dépôt de carburant. C'était un coût trop élevé pour construire une piste longue sur un nouvel aéroport. Après discussion avec toutes les autorités concernées, le choix qui a été fait est de s'en tenir au site actuel de Pamandzi et de faire une piste longue sur le site de Pamandzi.

**Franck MADJID** : M. Moindjié, êtes-vous satisfait de la réponse du maître d'ouvrage ?

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : C'est clair pour vous M. Moindjié ? Parfait. Par contre, l'aérogare en bois ?

**Pierre PINSON, délégué de la DGAC à Mayotte** : Comme vous l'avez noté, deux projets sont considérés : le projet qui fait l'objet de la Commission de débat public et qui est la piste longue, et un projet plus court terme qui est la nouvelle aérogare. Cette nouvelle aérogare a fait l'objet d'un appel d'offre. Plusieurs candidats ou groupements de candidats se sont proposés et ils ont été départagés en tenant compte de nombreux critères : forcément le coût, l'adaptation au traitement des passagers et des avions, mais aussi des critères de développement paysager et des critères architecturaux. Ces deux derniers critères avaient un poids conséquent dans le choix. Le montant du projet retenu est d'environ 42 M€. Donc vous comprendrez que pour de tels montants, même si les planches ont fortement augmenté comme le reste à Mayotte, cela ne peut pas être une aérogare en planches. Nous vous donnons rendez-vous à mi-2013, date à laquelle l'aérogare sera livrée et vous verrez que ce projet est absolument remarquable et s'intègre parfaitement dans l'environnement de Mayotte et qu'il ne décevra pas les Mahorais.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : Monsieur au fond, la parole est à vous.

**Bacar ASSOUMANI, habitant de Bandraboua** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Il s'agit de M. Bacar ASSOUMANI qui posait une question relative aux problèmes de l'environnement que soulève le projet. Il donne un exemple : il dit qu'en Chine, on détruit la mer pour pouvoir habiter. Comment faire ici à Mayotte dans cet espace si étriqué pour construire et accueillir des gens qui viennent de l'extérieur si nous n'empiétons pas sur l'environnement. En d'autres termes, à l'extérieur on empiète sur l'environnement et on fait sur la mer alors que c'est déjà grand : comment faire chez nous où l'espace est étriqué pour construire et accueillir les gens sans empiéter sur l'environnement ?

**Franck MADJID** : Le maître d'ouvrage, s'il vous plaît ?

**Yves DEBOUVERIE** : Je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris la question, mais je suis d'accord avec vous. Il paraît difficile de ne pas empiéter sur la mer pour avoir une piste longue.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : M. le Maire, la parole est à vous.

**Soumaila DAOUDOU** : Moi j'ai une inquiétude parce que le prolongement de l'aéroport a déjà été fait et les Mahorais n'ont jamais été consultés et cela a été fait. Quand j'ai entendu qu'une piste longue serait faite à Mayotte et qu'il y aurait un débat public, je me suis posé des questions. C'est une première. Je pose la question : si les Mahorais disent non à la piste longue, surtout sur la question environnementale, est-ce que le refus sera pris en compte ou c'est juste un passage ? Si les Mahorais disent oui et que l'État trouve le projet trop coûteux, est-ce que leur voix sera entendue ? Je suis sur le territoire, je suis directement dans le bain et je vois comment cela fonctionne dans le territoire. Pourquoi je pose cette question ? Parce que quand nous voulons aménager notre territoire, que la question environnementale est toujours prise en compte, que les gens refusent toujours et que le projet ne voit jamais le jour, je m'inquiète. J'avais posé la question : quand il s'agissait de faire le port de Longoni, j'étais parmi les premiers jeunes Mahorais qui avaient catégoriquement refusé la destruction de la mangrove très jeune et très riche. Mais elle a été détruite parce que l'État avait l'intention de réaliser ce projet. J'ai demandé le volume de mangrove qui a été détruite et j'ai constaté que la quasi-totalité des animaux ont été tués. Ma voix n'a pas été écoutée, c'est pourquoi j'ai cette inquiétude. Le développement de la route nationale jusqu'à Passamainty, c'est la même chose : personne n'a été écouté parce qu'il y avait une nécessité dans ce territoire. Je me rappelle très bien que la mer allait jusqu'à toucher la banque, aujourd'hui la jetée de Mamoudzou a été prolongée...

**Franck MADJID** : Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez conclure ?

**Soumaila DAOUDOU** : Ne me coupez pas : quand on demande un débat, sur deux minutes c'est trop court. Il faut que les Mahorais s'expriment. Je m'arrête là. Juste ma question : la piste longue est une nécessité et je demande absolument à ce que cela soit fait sur Pamandzi. Mais je demande une déviation parce qu'à chaque fois qu'il y a un atterrissage, je crains l'atterrissage et le décollage. Je propose donc que la piste soit déviée pour sécuriser le peuple de la Petite-Terre.

**Franck MADJID** : Merci M. le Maire. Vous aurez l'occasion de revenir si vous le souhaitez.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : Je veux vous rappeler, M. le Maire et l'ensemble du public, que l'objectif du débat public est d'apporter des améliorations au projet pour qu'il réponde mieux aux attentes de la population. C'est pour cela que le débat a lieu avant le démarrage du projet, car après il sera trop tard pour le modifier. Vos avis seront rassemblés dans le rapport que notre Commission rédigera avant la fin de l'année et qu'elle transmettra au maître d'ouvrage du projet. Au premier trimestre de l'année prochaine, l'État prendra sa décision en tenant compte du rapport du débat public. Donc vos avis comptent.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : Monsieur au fond ?

**Soidri BEN ABDOU, habitant de Bandraboua** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Il s'agit de M. X – je l'appelle X parce que je n'ai pas retenu son nom – qui disait qu'avant de débiter les travaux, c'est-à-dire d'ici 2015, il compte 5 ans avant le début des travaux et il pense que nous prenons tout ce temps pour amasser les fonds nécessaires aux travaux à entreprendre qui sont d'ailleurs considérables. Il estime qu'il s'agit là d'une perte de temps pas forcément utile, parce que si nous attendons 2015 pour débiter, nous devons entamer d'autres études et peut-être que les prix que nous avons pris en considération maintenant changeront et que les données ne seront plus les mêmes. Nous savons que nous construirons obligatoirement cette piste en Petite-Terre, donc il n'est pas utile de reprendre un débat là-dessus. Sa question fondamentale : pourquoi ne pas commencer maintenant, sachant que si nous commençons maintenant, cela coûtera moins cher, au lieu d'attendre 2015, année à laquelle l'État pourrait dire que c'est peut-être trop cher et qu'il ne faudrait pas entreprendre le projet.

**Yves DEBOUVERIE** : 2015, c'est trop loin. Je comprends votre réaction, mais il faut aussi que vous essayiez de comprendre que lorsque nous faisons de grands chantiers comme celui-là, il se passe beaucoup de temps – beaucoup trop, direz-vous – mais c'est nécessaire pour faire les études préalables. Si vous voulez qu'un gros chantier avec des gros travaux comme celui-là puisse se dérouler convenablement, il faut que tout ait été étudié soigneusement auparavant. Et les études sont toujours plus longues que les travaux. En plus, comme il s'agit d'un grand chantier qui coûte cher, qui pose des problèmes d'environnement et qui a un intérêt pour l'économie de Mayotte, il y a des procédures comme celles que nous vivons avec vous aujourd'hui, il y a des procédures de débat public qui permettent à la population de participer de donner son avis. Tout cela prend du temps, c'est vrai. Mais je vous assure que nous ne pourrions pas démarrer les travaux avant 2015 à cause des délais inhérents à ce type de chantier.

Alors est-ce que les prix vont augmenter d'ici 2015, je réponds « oui » tout de suite. L'inflation fera augmenter les prix en valeur du moment. Cela ne veut pas dire que la valeur

réelle du chantier augmente. Les prix évolueront avec l'inflation, mais pas en valeur réelle. Je compléterai ensuite.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE** : Vous avez également dit que si nous prévoyions un début des travaux en 2015, c'était pour avoir le temps de trouver le financement. Ce n'est pas la raison pour laquelle le projet est fixé à 2015, mais il est vrai que ce délai devra être mis à profit pour trouver le financement. Aujourd'hui le financement de la piste longue de Mayotte n'est pas défini, il n'y a pas eu de négociation entre les partenaires. Le financement n'est pas réparti, ce qui n'est pas anormal puisque c'est en 2014 ou 2015 que ceci devra être fixé. En matière de travaux aéroportuaires, c'est en général les usagers de l'aéroport – c'est-à-dire les compagnies aériennes – qui financent les travaux d'infrastructure, sauf lorsque les travaux d'infrastructure sont vraiment très important et dépassent la capacité contributive des passagers ou des compagnies aériennes, ce qui est le cas pour la piste longue de Mayotte. Donc la piste longue de Mayotte, même si les compagnies aériennes participent en partie, il faudra que les pouvoirs publics en financent une grande partie. Les pouvoirs publics sont l'État, le Conseil général, mais cela peut aussi être l'Europe. À l'heure actuelle, nous ne savons pas si l'Europe pourra participer au financement de la piste de Mayotte, ni pour combien. C'est important. Pour la nouvelle piste de l'aéroport de Saint-Denis de la Réunion qui a été construite il y a quelques années, l'Europe a quand même apporté 50 % des financements. Donc, tant que nous ne savons pas à quoi nous en tenir sur ces 50 % ou le montant équivalent pour Mayotte, il est difficile de donner un plan de financement précis.

**Franck MADJID** : La réponse vous convient-elle, Monsieur ?

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : Monsieur, allez-y.

**Said OUSSANI, habitant de M'tsangaboua** : Messieurs-dames, bonsoir, je suis de M'tsangaboua. Je vais être plus court sur la piste parce que je crois que Monsieur le Maire a lu dans mes pensées. J'avais juste une question à poser : est-ce que l'État compte consulter la population de Mayotte à chaque fois qu'il aura un projet pour Mayotte ou c'est uniquement pour ce projet de la piste longue ?

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA** : C'est une obligation légale : pour tous les projets dépassant un montant de 100 M€, le débat public s'impose.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une obligation légale en raison du montant estimé du projet. Et c'est surtout l'occasion pour la population de s'informer, d'obtenir des réponses à ses questions et de donner son avis. Toutes les facettes du projet peuvent être abordées, depuis l'opportunité jusqu'à ses caractéristiques, ses impacts et les conditions de sa réalisation. Donc ce processus de concertation, suffisamment en amont de l'élaboration du projet, a pour objectif de permettre au maître d'ouvrage de décider en connaissance de cause. C'est pour cela que nous demandons votre participation à ce débat.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID :** Monsieur ?

**Yssoufa MADI, habitant de Bandraboua :** *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente :* Il s'agit de M. Yssoufa MADI qui dit que depuis le début du débat, les vieux n'ont pas compris parce qu'ils comprennent quand ils voient. Montrez-leur ce dont il s'agit pour qu'ils puissent voir et que vous puissiez continuer à leur expliquer exactement ce qui doit se faire et comme cela, ils pourront prendre la parole et discuter.

**Franck MADJID :** Effectivement, nous n'avons pas montré le film aujourd'hui. Nous avons oublié de montrer le film.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** *Propos en shimaoré puis elle traduit.* C'était pour dire au Monsieur qui a posé la question tout à l'heure qu'il y a un film qui est projeté lors de tous les débats. Aujourd'hui, nous n'avons pas ce film. Donc nous demandons au maître d'ouvrage de reprendre rapidement pour les *bacocos*, juste pour expliquer les deux projets. Nous sommes là pour débattre avec la population. Je demande donc que nous puissions reprendre un peu les images et leur expliquer.

**Yves DEBOUVERIE :** Est-ce que nous pouvons passer des diapositives ? La diapositive projet 14 ? *Manipulations techniques.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Je pense, M. DEBOUVERIE, que nous pouvons utiliser l'image et expliquer puisqu'ils ont les documents. Ou bien les images du début que nous avons projetées tout à l'heure.

**Yves DEBOUVERIE :** Les scénarios de piste longue qui sont proposés sont au nombre de deux, deux différents. Chacun pourra voir les avantages et les inconvénients de chaque scénario. Il faudra choisir. Enfin, c'est l'État qui choisira.

Voilà le scénario numéro 1. La photo est un peu floue parce que c'est projeté loin. Vous devinez la partie habitée de Pamandzi à gauche, la terre avec les habitations de Pamandzi et la photo de la piste actuelle. Donc le sud est à droite et le nord est à gauche. La piste actuelle fait 1 930 m de longueur. Dans ce scénario, il y a deux étapes. La première étape, marquée en bleu, est d'allonger la piste pour obtenir une longueur de piste de 400 m de plus. 400 m permettraient aux Boeing 777-200LR de décoller vers Paris quelles que soient les conditions météorologiques et avec le plein de passagers. Ensuite deuxième étape pour avoir une piste encore plus longue, mais dix ans après, ...

**Anziza MOUSTOIFA :** M. DEBOUVERIE, excusez-moi, est-ce que l'on peut traduire déjà la première image et après on passe à la deuxième ?

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** L'image du bas, c'est la deuxième étape du scénario numéro 1. Après qu'on a allongé la piste, dix ans après par exemple s'il y a besoin, nous prévoyons de faire la piste longue sur la mer – en bleu – pour obtenir 2 600 m de piste, c'est-à-dire encore 300 m de plus que lorsque nous avons allongé, de façon à ce que la plupart des avions long-courriers puissent utiliser Mayotte sans restriction. Cette piste convergente en bleu partirait de l'extrémité sud de la piste allongée jusqu'au nord en longeant la plage de Pamandzi. C'est le scénario numéro 1.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français d'une intervention hors-micro d'Yssoufa MADI :* Est-ce que cela suit le récif ou est-ce que cela suit le bord de la plage ?

*L'interprète de l'association Shimé donne la réponse en shimaoré.*

**Yssoufa MADI :** *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente :* Il est en train de proposer que, si jamais la piste en question va vers le récif, c'est-à-dire vers la barrière corallienne, il propose que cela aille jusqu'à la piste tracée par les anciens en 1943, c'est-à-dire que cela arrive à la Passe en S parce que, d'après lui, ce sera suffisant.

**Yves DEBOUVERIE :** Nous pouvons montrer le scénario 2 ?

**Anziza MOUSTOIFA :** C'est bon, nous nous sommes compris, nous pouvons avancer. Il y a d'autres interventions ? Ils sont partis à la mosquée ?

**Franck MADJID :** Monsieur a posé une question tout à l'heure. Est-ce qu'il n'y a pas d'autres questions avant ?

**Boina MCOMBANI, habitant de Mtsahara et responsable de la mosquée du marché :**  
*Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente :* Il s'agit de M. MCOMBANI qui s'occupe de la mosquée du marché couvert et qui dit être très content de cette réunion. Il est âgé de 76 ans et il a visité le monde. Il est content du fait que vous nous ayez réunis ici aujourd'hui. C'est bon signe, il pense que les choses iront de l'avant. Il souligne qu'ici les pauvres font vivre les riches, que cette réunion ouvrira de bonnes voies pour que les choses changent en leur faveur, en faveur des moins riches. Il dit que quand les conteneurs arrivent au port de Longoni, les conteneurs des riches ne sont jamais ouverts, ceux des moins riches sont fouillés de fond en comble, ainsi que leurs sacs. Ils sont taxés. Parce qu'il nous voit réunis ici aujourd'hui, il pense que c'est signe que les choses vont changer.

**Franck MADJID :** Allez-y, Monsieur.

**Soidri BEN ABDOU :** *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente :* Il a repris la parole pour insister sur son argument d'avant qui consistait à dire qu'il ne fallait pas attendre jusqu'en 2015. Il faut commencer maintenant pour gagner du temps. Il a appuyé son argument sur des exemples. Il a regardé le scénario numéro 1 qui consiste à rajouter 400 m et il dit que ces 400 m vont coûter 100 M€ de plus. Puis il regarde la réalisation du scénario numéro 2 pour la piste de 2 600 m et il fait un constat : il dit que ces 2 600 m vont coûter moins chers que les 400 m que nous aurions fait avant. Est-ce que c'est vrai ?

**Franck MADJID :** Le maître d'ouvrage, s'il vous plaît.

**Yves DEBOUVERIE :** Je ne suis pas d'avoir tout compris, donc je confirme les chiffres qui sont sur le prospectus que vous avez. Scénario 1 étape 1, pour allonger la piste de 400 m, cela coûte 100 M€ en euros 2010. Pour faire le scénario 2, c'est 210 M€ en valeur 2010, donc le scénario 2 est plus cher que l'étape 1 du scénario 1, plus que le double. Donc construire la piste de 2 600 m est plus cher que d'allonger de 400 m.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID :** D'autres questions ? Allez-y.

**Kassim SAID SOUF, habitant de Dzoumogné :** D'après moi, on dit que...

**Franck MADJID :** Est-ce que vous pouvez vous présenter, s'il vous plaît ?

**Kassim SAID SOUF :** Je m'appelle SAIDSOUF Kassim, je viens de Dzoumogné. On dit que nous allons demander de l'aide pour construire tout cela. Sommes-nous sûr que nous allons construire cela ou nous disons seulement que nous allons construire ? Je demande si nous sommes sûrs que cela va se réaliser ou nous disons que seulement cela va se réaliser. Est-ce qu'on est sûr de bien construire tout ça ?

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE** : Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de débat public qui est une procédure qui permet à tous les Mahorais de donner leur avis sur le projet qui est soumis – la piste longue de l'aéroport – et de signaler peut-être des points particulièrement sensibles dont il faudrait tenir compte dans l'élaboration du projet. L'État, maître d'ouvrage, n'a pas le droit de prendre de décision avant la fin du débat public. À la fin du débat public, l'État dira s'il poursuit le projet et dans quelles conditions, ou s'il ne le poursuit pas. Au stade actuel, il n'y a pas de décision formelle prise par l'État de faire la piste longue. Ce n'est pas possible, nous n'avons pas le droit avant que les Mahorais aient pu donner leur avis. Néanmoins, il y a un projet qui est soumis par l'État, donc cela veut dire que l'État a étudié ce projet et qu'il suit la procédure en vue de le réaliser. Mais il est vrai que cela peut s'arrêter à n'importe quel moment. Mais on poursuit le projet et la première étape est de demander l'avis des Mahorais au travers du débat public. Les décisions seront prises après.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA** : Je voulais juste rajouter que sur 10 débats publics organisés en France chaque année, 8 sont modifiés à l'issue du débat public sur la base des avis de la population. Donc toutes les expressions ici sont nécessaires et sont d'une importance capitale pour faire avancer ce dossier de piste longue.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : Y a-t-il d'autres questions, s'il vous plaît ? Allez-y, Monsieur.

**Said OUSSENI** : Rebonsoir. Cette fois, je vais m'exprimer en mahorais parce que je voudrais m'adresser aux Mahorais. *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Je ne me rappelle pas du prénom de notre camarade qui a pris la parole. Il demande aux Mahorais d'arrêter de se laisser bernier. Il dit que si ces gens veulent faire, ils font sans consulter. En vérité, s'ils nous consultent aujourd'hui, c'est pour chercher une manière de faire pour ne pas faire la piste longue. La piste longue ne sera pas faite, c'est pour cela que nous sommes consultés. Et il donne un exemple : pourquoi ne nous a-t-on pas consultés pour décider du prix du carton de mabawa ? Arrêtons de nous faire bernier.

**Franck MADJID** : Je vais me permettre, Monsieur, de vous répondre. On vous a dit tout à l'heure que tout projet supérieur à 100 M€ – et c'est la loi, nous ne pouvons rien y faire – émane du débat public, qu'il soit en France métropolitaine, dans les autres départements d'Outremer ou à Mayotte. C'est la loi, c'est une nouvelle loi qui a été votée et c'est ainsi. Le

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

débat public sur la piste longue est obligatoire, tout simplement parce qu'il dépasse les 100 M€ sur cette construction. Il n'y a pas lieu de mensonge, c'est ainsi.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur, au fond, s'il vous plaît ?

**Ambdi BOURA, habitant de Bandraboua** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Il s'agit de M. BOURA Amdî qui nous dit en avant-première que c'est sa première participation à ce genre de débat, donc s'il ne parle pas bien, qu'on l'excuse d'avance. Il est étonné de la tenue de ce débat public. Il dit que Mayotte est française. Si la France veut faire quelque chose ici, c'est chez elle, c'est elle qui décide de faire ou de ne pas faire. Donc il ne comprend pas pourquoi la France vient nous demander à nous s'il faut faire ou ne pas faire alors qu'elle est chez elle ici. C'est plutôt à nous ici, quand nous voulons faire des choses, de demander à la France si elle est d'accord ou pas. De ce fait, soyez clairs, dites-nous très précisément ce qui se passe.

**Anziza MOUSTOIFA** : Je veux apporter un élément de réponse puisque la question « Pourquoi le débat public » revient souvent. Le débat public, nous l'avons dit, est une obligation légale. Je voudrais aussi rajouter, puisque la question revient souvent, que le débat public repose sur une confrontation des arguments de tous ceux qui souhaitent s'exprimer sur le projet de piste longue. Nous sommes là aujourd'hui à Bandraboua comme nous l'avons été dans toutes les communes de Mayotte, nous avons parcouru l'île pour écouter justement la population sur ce projet de piste longue qui coûte tellement cher. Aujourd'hui nous sommes ici pour vous écouter. Il y a plusieurs choix, nous vous les avons expliqués tout à l'heure. Tout cela, c'est pour vous écouter, vous permettre de vous exprimer, mais nous ne sommes pas là pour dialoguer... C'est surtout pour vous écouter, vous laisser vous exprimer et donner votre point de vue, vos arguments aussi. Je ne sais pas si nous nous sommes compris par rapport à ça, c'est surtout que nous sommes ici pour vous informer, pour vous écouter, recueillir vos arguments et les transmettre au maître d'ouvrage. Et c'est surtout pour éclairer le dossier du maître d'ouvrage. Vos arguments sont importants. Donc essayez d'argumenter un peu plus pour que nous puissions prendre en considération tous les éléments que vous nous apporterez ce soir. Nous vous écoutons et n'hésitez pas à faire des propositions. Merci.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : Je vais juste rajouter que ce débat public est ce que nous appelons la démocratie participative. L'État, quand il décide de faire un projet, met cette possibilité en place de vous exprimer. C'est une possibilité et c'est une chance pour chacun d'entre nous de nous exprimer, de vous exprimer et de donner votre avis sur le projet, tout simplement.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Je reviens encore sur l'argument que j'ai avancé tout à l'heure : sur 10 débats publics organisés en métropole chaque année, 8 sont modifiés à l'issue du débat public sur la base des avis de la population, donc vos avis comptent.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID :** D'autres questions, s'il vous plaît ? M. le Maire, allez-y.

**Soumaila DAOUDOU :** Je reprends encore. Moi je dis que c'est une bonne initiative. Cela fait un siècle que je crie dans ce territoire, mais il faut toujours consulter le peuple mahorais à chaque fois qu'il y a des initiatives à prendre. En 2009, je crois que j'étais le seul dans le territoire à pouvoir montrer ma tête et ma peau en disant « Non, il ne faut pas faire voter les Mahorais sur les textes de 2009 ». Malheureusement, la chance que j'ai eue, c'est que les Mahorais avaient l'intention de me couper la tête et toutes les routes ont été bloquées pour m'empêcher de faire le tour de Mayotte et expliquer le contenu du texte. Et j'avais eu l'occasion de m'exprimer à Bandraboua et j'avais donné rendez-vous aux Mahorais dans 2 ans. Mes 2 années sont juste passées et Mayotte est en feu aujourd'hui. C'est bien si ce débat est ouvert aujourd'hui sur la piste longue. C'est une très bonne chose et je l'encourage. Et je lance d'une voix forte à l'État qu'il nous faut ce terrain, qu'il nous faut cette piste. Concrètement et dans la réalité des choses, à chaque fois qu'il y a un décès qui survient sur la métropole et que la famille a l'intention de rapatrier le corps vers Mayotte, quelquefois ce corps reste à la Réunion. C'est arrivé trois ou quatre fois et dernièrement au mois de septembre, j'ai un fils qui est décédé en métropole : il a été question de quitter Paris, d'aller à Toulouse, d'aller à Lyon puis à la Réunion pour recevoir le corps 4 jours après. Je me suis battu jusqu'au bout pour avoir le corps de Paris à Mayotte qui aurait dû arriver en 10 heures. La piste longue pour Mayotte, c'est une nécessité pour trois choses. Vous parlez de l'économie, c'est bien. Moi je parle de la sécurité du peuple de Petite-Terre : chaque fois qu'un avion décolle ou atterrit, je ferme les yeux pour ne pas regarder parce que l'avion peut à tout moment avoir un accident. L'accident, c'est naturel. La nécessité d'intéresser le peuple mahorais et de l'écouter, même si on ne tient pas compte du peuple à certains moments, il faut qu'il soit écouté. Je l'ai dit avant-hier à la radio, tout le monde m'a entendu : un texte se prépare et va être exposé aux Mahorais concernant le développement et les lois qui géreront Mayotte...

**Anziza MOUSTOIFA :** M. le Maire, est-ce que vous pouvez conclure ?

**Soumaila DAOUDOU :** Je m'arrête, je reparlerai plus tard. Donc je dis : ce débat aujourd'hui, essayez de le faire parce que si l'État juge que c'est nécessaire, que les Mahorais participent à l'évolution de leur territoire, mes chers amis, c'est une bonne chose. Les grèves ne se multiplieront plus si nous incitons les Mahorais à s'exprimer, à donner leur utilité dans ce territoire. C'est mon combat et cela fait 150 ans que je me bats pour cela. Merci.

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

**Franck MADJID** : Merci M. le Maire. Traduction s'il vous plaît.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : Merci Rastami. Y a-t-il d'autres questions ? Donnez le micro à Monsieur, s'il vous plaît ?

**Moindjié MOHAMADI** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : La question de Monsieur commence par un petit détour sur les propos de Mme la Présidente. Il rappelle que Mme la Présidente a dit que, sur ce genre de projet, 8 sur 10 sont modifiés à l'issue des débats publics. Il fait constater que c'est différent à Mayotte puisque c'est une première pour Mayotte. La question centrale qu'il pose, c'est le poids de ce débat sur les naturalistes. On fait déplacer les Mahorais pour venir argumenter ici, Mayotte est en feu, nous n'entendons pas les naturalistes. D'autres choses vont mal dans Mayotte et nous n'entendons pas les naturalistes. Nous ne les entendons que sur ce projet précis. Quel est le poids de ce débat sur les naturalistes ?

**Anziza MOUSTOIFA** : Je voulais juste vous rassurer, les naturalistes sont là comme vous, vous êtes tous là. Ils argumentent, il y a un cahier d'acteur qui est déjà diffusé depuis quelque temps et il y a un deuxième cahier d'acteur. Nous avons contacté tous les socioprofessionnels de cette île pour que chacun puisse s'exprimer à travers les cahiers d'acteur. Donc vos arguments comptent, si vous avez des arguments, n'hésitez pas à transmettre vos avis et aussi des cahiers d'acteur, pourquoi pas. Ce sont les arguments qui comptent.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : C'est bon Monsieur ? D'autres questions ?

**Ambdi BOURA** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Il est revenu pour poser une autre question. Prolonger la piste est une très bonne chose, mais puisque l'on dit qu'en Petite-Terre cela soulève des problèmes environnementaux, ne pourrait-on pas délocaliser cela et le faire en Grande-Terre ?

**Yves DEBOUVERIE** : La question a été posée en début de réunion, donc je rappelle rapidement que nous parlons du projet de piste longue depuis très longtemps et que toutes les possibilités ont été étudiées, y compris celle de créer un aéroport ailleurs qu'à Pamandzi, notamment en Grande-Terre. C'est très difficile d'implanter une piste d'aéroport long-courrier à Mayotte à cause du relief : pour une piste d'aéroport, il faut un terrain très plat, très dégagé, pour que les avions puissent atterrir et décoller en évitant tous les obstacles.

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

Des études ont été faites et tous les sites qui ont été étudiés sur la terre ferme ou sur le littoral sont apparus comme ayant des inconvénients importants, encore plus importants que sur le site actuel de Pamandzi. Le choix a été fait, il y a déjà quelques années, d'étudier le projet de piste longue sur le site actuel de Pamandzi.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : C'est bon, cela vous va Monsieur ? Parfait. Y a-t-il d'autres questions ? Mademoiselle ?

**Anfouza ALI BOUENI, habitante de Bandraboua** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Il s'agit de Mademoiselle Anfouza. Vous avez dit que vous allez baisser le prix du billet. Par rapport à aujourd'hui, ce sera combien ?

**Yves DEBOUVERIE** : Les prix des billets sont fixés par les compagnies aériennes, comme vous le savez, en fonction de la concurrence et en fonction de leur coût d'exploitation. Si vous regardez actuellement le trajet effectué par la compagnie CorsairFly qui fait un vol direct de Paris à Mayotte, et ensuite un retour Mayotte-Paris en passant par Madagascar. C'est ce que nous appelons une desserte semi-directe dans notre jargon. Quel serait l'avantage de vols directs dans les deux sens au niveau des billets ? Il y a un petit obstacle : évidemment les coûts d'exploitation baissent quand on diminue le temps de vol, mais le prix du carburant à Mayotte est élevé, donc il n'est pas sûr que le coût d'exploitation des vols directs soit très inférieur au coût d'une desserte indirecte, celle qui passe par exemple par Madagascar. Néanmoins la piste longue, à long terme, offre des potentialités d'accroissement de la concurrence. Elle offre également la possibilité d'utiliser, lorsque ce sera nécessaire et lorsque le trafic aura augmenté, des avions de plus grande capacité dont le coût de revient au siège est plus faible. Donc il y a des perspectives de baisse des tarifs avec la piste longue. De combien, c'est difficile à préciser : quand on regarde de près, les effets de concurrence et les effets d'avions de plus grande capacité pourraient faire baisser les coûts d'exploitation d'environ 10 %.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui ?

**Tenky ANLI BOURA, habitant de Bandraboua** : Merci Mademoiselle. Je me demandais si c'était le débat ou si c'était des questions/réponses...

**Franck MADJID** : Pouvez-vous vous présenter, s'il vous plaît ?

**Tenky ANLI BOURA** : Je m'appelle Tenky, je suis natif d'ici. Je pense que je suis arrivé en retard. Par rapport au débat, je tiens quand même à poser une question à nos amis

naturalistes qui sont ici. Je me demandais en quoi c'est une aberration de consentir à faire des dégâts sur la nature pour une nécessité pour un territoire, tout simplement. Peut-être auront-ils l'occasion de répondre à cette question à un autre moment. Mais étant arrivé en retard, je tenais tout de même à poser cette question, je pense qu'ils sont ici.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Tenki ANLI BOURA** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Je pense qu'il l'avait déjà dit en français. Pourquoi ne pourrait-on pas couper un seul palétuvier pour avoir la piste longue ? C'est la question aux naturalistes qui demandent que les palétuviers et les herbiers vivent, mais que notre piste longue n'ait pas de place.

**Anziza MOUSTOIFA** : Nous allons nous répéter peut-être, mais comme vous avez dit que vous n'étiez pas là, je reprends ce que vous avez dit tout à l'heure. Les naturalistes participent d'habitude à toutes les réunions, ils ne sont pas là aujourd'hui. Mais ils nous ont transmis un cahier d'acteur depuis deux mois environ. Un deuxième cahier d'acteur va bientôt sortir. Nous vous demandons, si vous avez aussi des avis à donner, de ne pas hésiter à passer au centre : les salariés de la CPDP sont là, la secrétaire de la CPDP est là avec son équipe. Nous pouvons vous accompagner pour produire un cahier d'acteur. N'hésitez pas à rencontrer l'équipe de la CPDP pour vous accompagner dans le cadre de ce débat public si vous souhaitez produire un cahier d'acteur puisque vous avez sûrement des arguments. Nous sommes là pour vous accompagner et diffuser vos cahiers d'acteurs. Merci.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA** : S'il n'y a pas d'autres questions... Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Sinon nous allons conclure ce débat. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Franck MADJID** : Allez-y Monsieur.

**Ambdi BOURA** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Il est revenu pour parler d'environnement. Il souligne que nous sommes tous pour la piste longue, pour bien voyager. Il dit que nous ne pouvons pas faire d'omelettes sans casser des œufs. Ne nous appuyons pas trop sur les arguments des environnementalistes, avançons, cassons et faisons notre piste longue.

**Anziza MOUSTOIFA** : Nous allons conclure ce débat. Nous vous remercions pour votre participation. Beaucoup de questions sur le débat public, le rôle du débat. Nous espérons nous avoir convaincu de l'importance de votre contribution pour définir un projet qui réponde le mieux possible à vos attentes. Vous pourrez trouver le compte rendu de cette

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

réunion sur le site Internet. Vos avis et questions seront pris en compte dans le rapport du débat public que nous transmettons à l'État. D'autres thèmes ont été abordés, comme le prix du billet et le financement du projet : tout cela sera pris en compte dans le compte rendu du débat. Merci de votre participation.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID** : Ne partez pas, il y a un pot derrière vous là-bas. Nous organisons un petit pot : vous pouvez boire et manger un petit morceau.

*Fin de la réunion vers 19 h 00.*